

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 5 avril 2022 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance au titre de l'année 2023

NOR : ECOP2208936A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 5 avril 2022, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

La date de début de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée au jeudi 28 avril 2022.

La date de fin de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure, ou d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée jeudi 9 juin 2022 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- sur internet : www.economie.gouv.fr/recrutement - Recrutement par concours - Je suis agent public – Je suis agent des ministères économiques et financiers – Concours et examens professionnels réservés - Inscription - Catégorie A - Secrétariat général - Inscription aux concours du Secrétariat général - Accéder au portail des inscriptions ;
- sur l'intranet ministériel Alizé : Je prépare un concours – Concours et examens professionnels – Liens utiles – S'inscrire en ligne à un examen : Espace recrutement – Toutes les ouvertures de concours et examens professionnels – Secrétariat général – Ouverture de l'examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Etat – Accéder au nouveau portail d'inscription ;
- par dossier papier : par courrier ou sur place auprès du secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet. Aucun envoi interne par télédocus ne sera accepté.

Le non-respect des formalités et des délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée au jeudi 23 juin 2022 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

Les dossiers de RAEP doivent obligatoirement être établis sur la base du modèle délivré par le secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance et être remis, remplis sous forme dactylographiée, signés et visés par l'autorité hiérarchique, en cinq exemplaires (1 original + 4 copies).

Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela transmettre au secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance, un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical est fixée au vendredi 26 août 2022 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

Nota. – Tout renseignement peut être obtenu auprès du : secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale, bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B), secteur

« Organisation des concours », pièce 2320, immeuble Atrium, 5, place des Vins-de-France, 75573 Paris Cedex 12, tél. : 01-53-44-28-00 - de 9 heures à 18 heures, Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.